

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 octobre 2021

CD20211027_48
id. 5995

Le 27 octobre 2021 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. BEQ (pouvoir à Mme DUCASSE), M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. ASTRUC)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article L. 3121-14 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS ET COMMISSIONS INTERNES (COMPLÉMENTS)

Lors de la réunion du Conseil départemental du 29 juillet 2021, l'Assemblée a procédé à la désignation de ses membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs

dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes et dans les commissions internes départementales.

Il convient afin de parachever le processus des désignations liées à l'installation de l'Assemblée départementale, de bien vouloir procéder à des désignations complémentaires et d'ajustement.

- Conférence régionale des sports d'Occitanie

Les conférences régionales du sport ont été initiées par le décret du 20 octobre 2020. L'objectif est que l'ensemble des acteurs qui contribuent au développement du sport puissent se retrouver dans des instances de dialogue afin d'élaborer un projet sportif territorial.

Il convient de désigner un titulaire et un suppléant.

- Agence régionale de la biodiversité – comité d'orientation

Les Agences régionales de la biodiversité associent l'ensemble des acteurs locaux volontaires (collectivités, associations, acteurs socio-économiques, usages) pour agir en faveur de la biodiversité. Elles sont créées à l'initiative de la Région et de l'Office français de la biodiversité présent sur les territoires via ses directions régionales, et sont en lien avec les services de l'État en régions, les Agences de l'eau et tous les acteurs concernés. Ce maillage local constitué permet le déploiement d'actions conjointes nouvelles et renforce l'efficacité des politiques publiques.

Il convient de désigner un titulaire.

- Commission d'appel d'offres – commission de groupement de commandes

Pour les éventuels groupements de commandes qui pourraient intervenir dans le cadre de ce mandat, il convient de désigner le titulaire permanent et son suppléant parmi les membres de la commission d'appel d'offres qui siégeront pour toute commission chargée de remplir les fonctions mentionnées au I de l'article L.1411 du code général des collectivités territoriales dans le cadre de tout groupement de commandes.

De même, il est proposé d'habiliter Monsieur le Président à procéder à la désignation du second représentant du département lors de chaque constitution de groupement parmi les membre de l'Assemblée ou de l'administration.

- CACG - Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne – conseil d'administration.

Lors de la séance du 29 juillet dernier, Monsieur Belloc a été désigné pour siéger au sein de la commission d'élaboration et de suivi du plan de gestion environnementale « Neste et rivières de Gascogne, au titre du collège compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne ».

Par ailleurs, l'organisme compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne sollicite le Département de Tarn-et-Garonne pour connaître l' élu désigné pour siéger au sein de son conseil d'administration.

Dans un souci de cohérence avec la désignation au sein de la commission d'élaboration et de suivi du plan de gestion environnementale « Neste et rivières de Gascogne », telle que précisée ci-dessus, il est proposé que l' élu référent au conseil d'administration de la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne soit Monsieur Belloc.

- CCSPL - commission consultative des services publics locaux :

La délibération de l'Assemblée départementale relative aux désignations au sein des commissions et organismes extérieurs du 29 juillet 2021 précisait que 3 associations d'usagers étaient représentées au sein de la commission consultative des services publics locaux, à savoir : Union fédérale des consommateurs. (UFC Que choisir Tarn-et-Garonne), Familles de France – défense du consommateur (FFDC Tarn-et-Garonne) et l'association des Maires de Tarn et Garonne. Pour parfaite information, l'association Familles de France – défense du consommateur (FFDC Tarn-et-Garonne) n'est plus active en Tarn-et-Garonne.

Cette association doit être remplacé par une nouvelle. Il est proposé que l'association Familiale Laïque Tarn-et-Garonne soit désormais représentée au sein de la CCSPL.

- CDVLPP - Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels :

Le 29 juillet dernier, Madame Rabault a été désignée par voie de délibération pour siéger au sein de cette commission en qualité de suppléante. La direction générale des finances publiques a indiqué que Madame Rabault y siégeait par ailleurs, au titre de son mandat de députée.

Il convient donc de procéder à une nouvelle désignation sur le poste de suppléant.

Conformément à l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales, les votes sur les nominations ont toujours lieu au scrutin secret dans les cas où la loi ou le règlement le prévoit expressément. Dans les autres cas, le conseil départemental peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1414-3, L.3121-15 et L.3121-23,

Considérant les différentes propositions de Monsieur le Président et les différentes candidatures pour siéger au sein des organismes extérieurs,

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main levée,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide à l'unanimité de procéder aux désignations dans les différentes commissions et organismes extérieurs par un vote à main levée ;
- Sont désignés pour représenter le Département :
 - M. Bernard PÉCOU titulaire, et Madame Dominique SARDEING suppléante, à la Conférence régionale des sports d'Occitanie,
 - Mme Dominique SARDEING au comité d'orientation de l'Agence régionale de la biodiversité,
 - M. Alain BELLOC au conseil d'administration de la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne,
 - Mme Dominique SARDEING en qualité de suppléante à la Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels.

pour : 28

contre : /

abstentions : 2

Adopté à la majorité.

- Au titre de membre de la commission d'appel d'offres d'un groupement de commandes, obligatoirement issu de la commission d'appel de chaque membre du groupement, Madame Marie-Claude NEGRE est désignée comme titulaire et M. José GONZALEZ en qualité de suppléant.
Au titre du second représentant du Département appelé à siéger, habilitation est donnée à M. le Président pour procéder à sa désignation.

pour : 28

contre : /

abstentions : 2

Adopté à la majorité.

- Désigne l'association familiale laïque de Tarn-et-Garonne, membre de la commission consultative des services publics locaux en lieu et place de l'association familles de France-défense du consommateur Tarn et Garonne.

Adopté à l'unanimité

Le Président,

Michel WEILL